



Département de médecine de famille, Faculté de Médecine et des sciences de la santé

Directeur adjoint ou directrice adjointe fonctionnaire expérimenté(e) ELMF, ainsi que le cours du poste collabore avec le directeur du cours ELMF, programme MDCM, le directeur du Outaouais et les médecins responsables ELMF pour veiller à la qualité de l'enseignement, du nombre d'activités cliniques et académiques, à l'évaluation des étudiants et à la sécurité de l'apprentissage pour les étudiants, sur les plans physique et psychologique. Le directeur adjoint ELMF relève du directeur du cours ELMF.

La charge de travail prévue est de demijournée par semaine (0,05 ETP).

Tâches générales

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe du cours ELMF, programme MDCM, collabore avec le directeur du cours ELMF, mprocédures enseignement au premier cycle en médecine de famille et de mandat dudit comité.

2. Collaborer avec le Comité de n u rud u d T J T* [(e)-6 (t)-6 (d)-0.7 (u)-0.8 (v)2.3 du programme MDCM et du Seccomité de l'évaluation de programme et des is curriculaires (EPIC).

5. Aider le directeur du cours ELMF, programme MDCM, et le directeur du cours ELMF des Outaouais à mettre en œuvre le cours ELMF conformément aux politiques et procédures du programme MDCM et du volet FFMMD. Cela comprend les responsabilités suivantes
- a) Veiller à ce que les normes généralement applicables (p. ex., l'équivalence des expériences au sein de l'ensemble des sites et des périodes de formation, les rencontres et procédures cliniques requises, la rétroaction à mi-cours et la rétroaction narrative, la Politique sur la charge de travail des études médicales de premier cycle [ÉMPC], l'arrimage des activités d'apprentissage et de l'évaluation aux objectifs du programme) soient atteintes et maintenues.
 - b) Préparer et mettre en œuvre le calendrier général du cours, ce qui comprend la planification des activités cliniques et académiques du cours et le recrutement des précepteurs.
 - c) Informer les étudiants et les enseignants (résidents et corps professoral) des objectifs d'apprentissage du cours et des séances, de la structure du cours et des activités d'évaluation, et veiller à ce que les mêmes renseignements clés soient transmis à l'ensemble des étudiants à tous les sites de formation.
 - d) Participer aux activités d'évaluation des apprentissages et en assurer la coordination et le suivi, notamment en veillant à la correction des travaux de réflexion des étudiants dans les délais prévus.
 - e) Veiller à ce que la section du cours (p. ex., l'information sur le cours, les objectifs et exigences du cours, les évaluations, etc.) affichée dans le système en ligne de gestion d'apprentissage réponde aux exigences des ÉMPC, soit facilement accessible aux étudiants, aux enseignants et aux administrateurs, et soit exacte, complète et à jour.
 - f) Collaborer avec l'